CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 18 Octobre 2019

<u>OBJET</u>: Centres sociaux : 5ème répartition de crédits de fonctionnement et 4ème répartition d'investissement.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2019, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de 92 296 € réparti comme suit :
 - 31 096 €pour l'animation globale et la coordination,
 - 33 600 €pour les projets spécifiques des centres sociaux,
 - 27 600 €pour l'investissement.
- d'approuver les affectations conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention-type prévue à cet effet.

La dépense d'un montant de 64 696 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental, et la dépense de 27 600 €sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée